

## Lettre d'information à destination des certificateurs

### Lettre n°3

Bonjour à tous,

Avant toute chose, l'équipe France VAE vous souhaite une excellente année 2024 à toutes et tous !

Cette nouvelle année commence sur la chapeaux de roues pour la VAE, puisque le décret précisant l'application de [la loi du 21 décembre 2022](#) vient de paraître au journal officiel le 27 décembre dernier, et marque une nouvelle étape dans la transformation de la VAE. Vous pouvez retrouver l'intégralité du décret sur [ce lien](#).

Dans cette troisième lettre d'information, nous vous proposons de découvrir **l'espace professionnel de la plateforme France VAE destiné aux architectes-accompagnateurs de parcours**.

Cet espace permet aux architectes-accompagnateurs de parcours (AAP) de gérer les candidatures des personnes qui font appel à eux dans la plateforme et de communiquer avec les certificateurs pendant l'étape de recevabilité.

## 1. Qui sont les architectes-accompagnateurs de parcours ?

A l'heure actuelle, France VAE travaille avec près de 600 organismes inscrits en tant qu'architectes-accompagnateurs de parcours, qui guident les candidats au quotidien. Ces AAP peuvent être des consultants indépendants, des cabinets privés ou des entités publiques spécialisés dans le développement de compétences. Un point commun à tous :

- Ils sont certifiés Qualiopi VAE (ou réputés satisfaire à l'obligation Qualiopi) pour les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, ou un label

désigné par accord de branche pour les certifications délivrées par les partenaires sociaux d'une branche (certificat de qualification professionnelle (CQP) et titre à finalité professionnelle (TFP))

- Ils respectent le cahier des charges France VAE pour les architectes-accompagnateurs de parcours.

Lors de son inscription, chaque AAP s'engage sur un périmètre de certification et une zone géographique d'intervention au niveau départemental (en présentiel ou distanciel). Pour en savoir plus, consultez la rubrique **3 typologies d'Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP)** de notre page [le suis professionnel de la VAE](#).

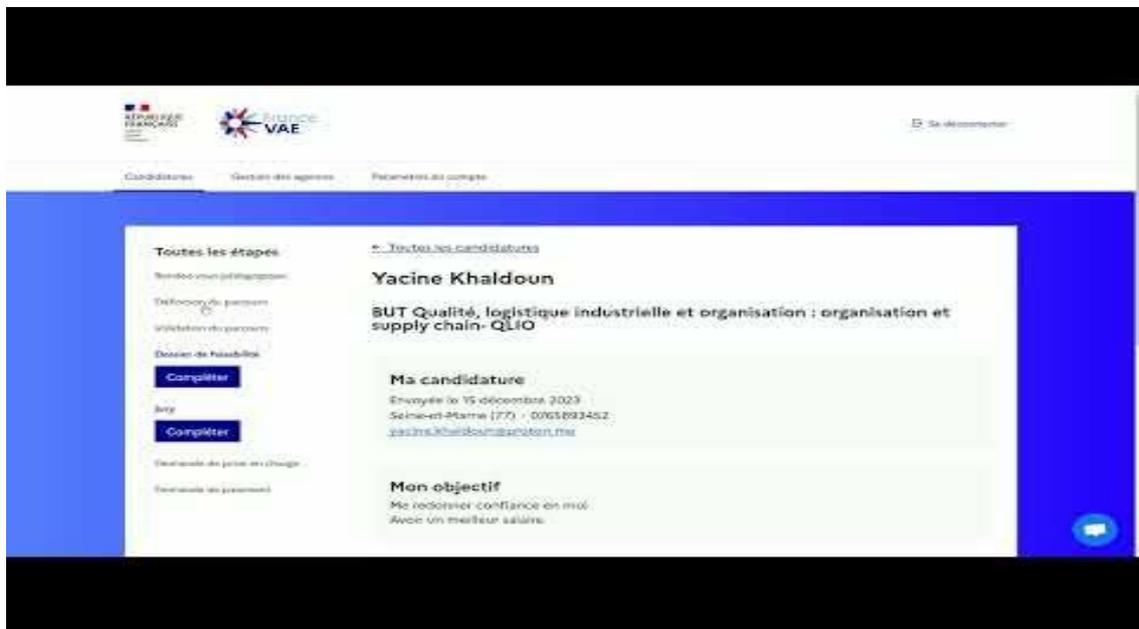
A noter que l'espace professionnel des AAP a été amélioré le 18 décembre 2023 (voir les nouvelles fonctionnalités en fin de cette newsletter : point 5)

## 2. Une interface dédiée aux architectes-accompagnateurs de parcours

Une fois son inscription validée par France VAE, chaque AAP a accès à son espace professionnel. Il pourra retrouver notamment l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, triées en fonction de leur avancement dans le parcours.

The screenshot displays the 'Espace Professionnel - Architecte Accompagnateur de parcours' interface. On the left, a sidebar lists various candidate statuses with counts: 'Toutes les candidatures actives (2)', 'Nouvelles candidatures (1)', 'Candidatures prises en charge (0)', 'Parcours envoyés (1)', 'Parcours confirmés par le candidat (0)', 'Dossier de faisabilité envoyé (0)', 'Dossier de faisabilité incomplet (0)', 'Dossier de faisabilité recevable (0)', 'Demandes de financement envoyées (0)', 'Demandes de paiement envoyées (0)', 'Toutes les candidatures non recevables (0)', 'Toutes les candidatures abandonnées (0)', 'Toutes les candidatures réorientées (0)', and 'Toutes les candidatures supprimées (0)'. The main area is titled 'Espace Professionnel - Architecte Accompagnateur de parcours' and includes a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. Below the search bar, it shows '2 résultats'. The first result is for 'BUT Qualité, logistique industrielle et organisation : organisation et sup...' by Yacine Khaldoun from Seine-et-Marne (77), sent on 15 December 2023, with the company 'ACRAFOR' and a button 'Accéder à la candidature'. The second result is for 'Mention Complémentaire (MC) post CAP - Boulangerie spécialisée' by Jean Ladubie from Seine-et-Marne (77), sent on 6 September 2023.

### 3. Traitement d'une candidature et la construction du parcours d'accompagnement du candidat



Pour cette tâche l'AAP peut s'appuyer sur des ressources disponibles dans son espace professionnel notamment une vidéo « **Traitement d'une candidature et construction du parcours** » (pour regarder la vidéo en plein écran, cliquez sur l'icône YouTube en bas à droite de la vidéo)

#### Comment se déroule ce processus ?

En cliquant sur « Accéder à la candidature », l'AAP pourra retrouver l'ensemble des informations saisies par le candidat depuis son espace.

Il pourra ensuite proposer au candidat un rendez-vous pédagogique en cliquant sur le lien à gauche de son écran.

L'AAP formalisera ensuite un parcours pédagogique dont il aura discuté au préalable avec le candidat (lors des rendez-vous pédagogiques). Il l'adressera ensuite au candidat qui devra le valider rapidement. Dans ce parcours l'AAP devra renseigner la convention collective du candidat, puis il précisera le nombre d'heures d'accompagnement (collectives et/ou individuelles) qu'il préconise, ainsi que les éventuelles formations que le candidat devra suivre lors de son parcours. Cinquante heures d'accompagnement (trente heures maximum à titre individuel / vingt heures maximum à titre collectif) et soixante-dix heures de formation maximum sont prises en charge dans le parcours France VAE.

Il indiquera également si le candidat vise la certification dans son intégralité ou s'il vise uniquement certains blocs de compétences.

## 4.L'envoi du dossier de faisabilité

The screenshot shows a web application interface for submitting a feasibility dossier. The page is titled "Dossier de faisabilité" and displays the candidate's name "Yacine Khaldoun" and their institution "BUT Qualité, logistique industrielle et organisation : organisation et supply chain-QLIO". There are sections for "Pièces jointes" (Attachments) and "Envoyer le dossier de faisabilité" (Send feasibility dossier). The interface includes a sidebar with navigation options like "Retourner à la candidature" and "Compléter" buttons.

Pour cette mission, l'AAP peut s'appuyer sur des ressources.

A titre d'illustration : **Envoi du dossier de faisabilité**

(pour regarder la vidéo en plein écran, cliquez sur l'icône YouTube en bas à droite de la vidéo)

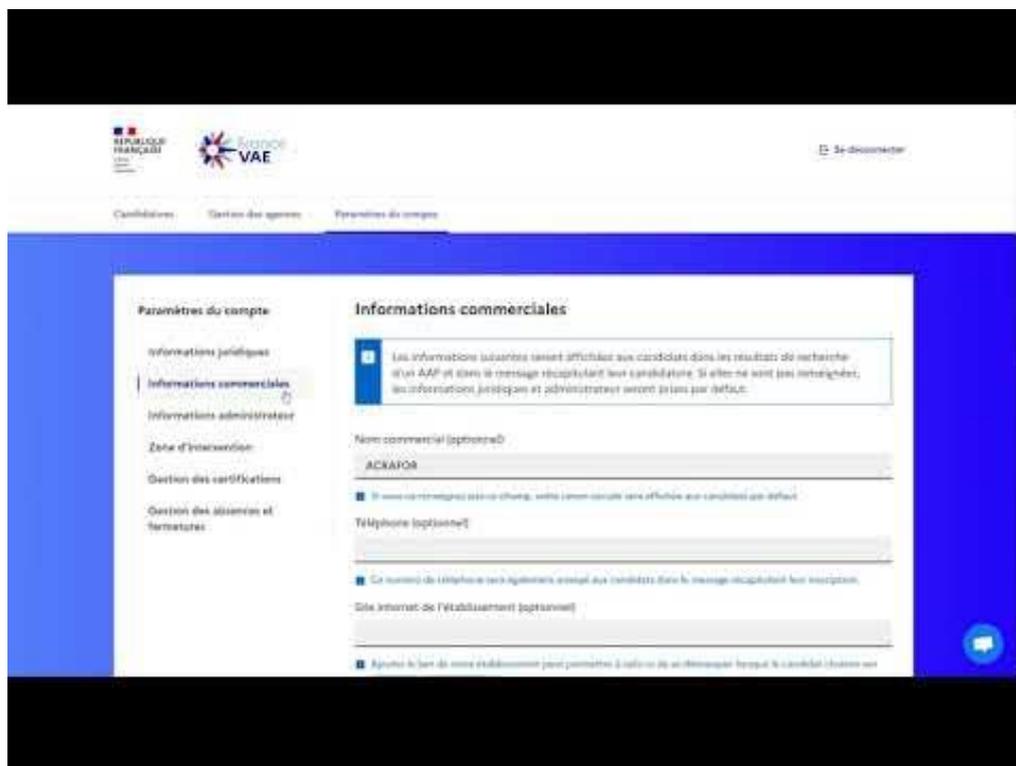
### Comment se déroule cette étape ?

Une fois le parcours d'accompagnement validé par le candidat, l'architecte-accompagnateur de parcours pourra remplir le dossier de faisabilité du candidat et l'envoyer au certificateur à partir de son espace professionnel. Pour cela il devra télécharger le fichier pdf dans le menu prévu à cet effet. Il devra également télécharger une copie de la pièce d'identité ainsi que toute pièce utile à l'examen de la recevabilité comme une copie de diplôme obtenu à des fins de dispense par exemple.

L'AAP devra sélectionner le bon certificateur à l'aide du menu déroulant. Il pourra également laisser des commentaires à destination du certificateur dans les cases prévues à cet effet.



## 5. Nouvelles fonctionnalités de l'espace professionnel



Depuis décembre 2023, France VAE met en ligne de nouvelles fonctionnalités pour aider les architectes-accompagnateurs de parcours à préciser leur offre de service auprès des candidats. Désormais les organismes d'accompagnement peuvent :

- **Mettre en avant leur nom commercial** plutôt que leur nom légal, qui est parfois peu usité ;
- **Indiquer des périodes d'absences pendant lesquelles ils ne peuvent pas prendre en charge de nouvelles candidatures.** Pendant cette période l'organisme d'accompagnement ne sera pas visible dans la plateforme et les candidats seront orientés vers d'autres structures ;
- **Indiquer les niveaux de diplômes au sein d'un filière ou sous filière qu'ils souhaitent accompagner.** Cette nouvelle fonctionnalité permet de segmenter plus finement le périmètre d'accompagnement des architectes-accompagnateurs de parcours.

Pour retrouver l'ensemble des vidéos de cette lettre d'information, n'hésitez pas à consulter [la playlist](#) YouTube prévue à cet effet.

Nous espérons grandement que cette lettre d'information facilitera votre connaissance du rôle et des missions des architectes-accompagnateurs de parcours.

**Dans les prochaines éditions de cette lettre d'information, nous reviendrons sur :**

- Les évolutions du portail certificateur
- La professionnalisation des architectes-accompagnateurs de parcours
- Le Calendrier de déploiement du Service Public

**Si vous souhaitez partager cette lettre d'information, n'hésitez pas à préciser les dispositions prises par votre ministère lors de la phase de préfiguration**

En ce qui concerne le ministère de XXX voici les principales dispositions que nous avons prises dans cette phase de préfiguration :

- 
- 

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter via l'email [support@vae.gouv.fr](mailto:support@vae.gouv.fr)

Cordialement,

L'équipe France VAE